



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°14-2022 – 7 avril 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

UNE SITUATION INQUIÉTANTE, DES MILITANTS COMBATIFS

Six mois se sont écoulés depuis le congrès de Guidel où les adhérents du SNFOCOS m'ont confié le mandat de Secrétaire général.

Six mois d'une activité intense à la mesure des dossiers inquiétants qui se sont succédé, faisant peser toujours plus d'inquiétude sur nos emplois, nos conditions de travail et, à terme, sur notre Sécurité sociale :

- L'augmentation des salaires qu'on nous refuse,
- Des conditions de travail qui se détériorent,
- Des outils informatiques catastrophiques,
- Des oubliés du Ségur toujours plus nombreux,
- Les tentatives d'attaque de notre Convention collective (contrats de chantier, volonté d'augmenter la durée des CDD, fusion des conventions collectives),
- Préparation des COG avec de lourdes inquiétudes (réduction des postes, refonte de la carte des accueils).

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Une situation inquiétante, des militants combattifs

Pages 2 à 6 : Retour sur la CE du SNFOCOS des 5 et 6 avril 2022

Une commission exécutive constructive malgré la conjoncture !

Page 7 : Edito d'Yves Veyrier du 6 avril 2022

Unanimes pour un congrès rassemblé et ambitieux

Page 8 : Commission nationale de l'intéressement du 5 avril 2022

Non l'intéressement n'est pas du salaire !

Page 9 : Agenda

Les 5 et 6 avril le SNFOCOS a tenu sa première Commission exécutive de ce mandat. Les camarades ont eu l'occasion de s'exprimer sur toutes ces inquiétudes.

Nous consacrons cette lettre de la Michodière à retranscrire une partie de leurs interventions.

A tous les niveaux de notre syndicat national, nous restons mobilisés et combattifs pour la défense des cadres de la Sécu et à travers eux de l'ensemble des salariés ainsi que de notre modèle social.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS



RETOUR SUR LA CE DU SNFOCOS DES 5 ET 6 AVRIL 2022

UNE COMMISSION EXÉCUTIVE CONSTRUCTIVE MALGRÉ LA CONJONCTURE !

La Commission exécutive du SNFOCOS s'est tenue les 5 et 6 avril derniers, à Paris dans les locaux de Malakoff Humanis. L'occasion pour la quarantaine de membres du SNFOCOS constituant la Commission Exécutive de se réunir près de 6 mois après le congrès de GUIDEL.

SUR LES SALAIRES, EXTRAITS DU RAPPORT DU SG ERIC GAUTRON



En préambule, voici une partie de l'intervention de notre Secrétaire général Eric Gautron, axée sur les salaires :

L'actualité a été marquée par la négociation annuelle sur les **salaires** et sa particularité.

Cette singularité c'est que cette NAO a duré ! Alors que les autres

années l'employeur ouvre et referme aussitôt la séance puisqu'il n'a aucun moyen à accorder, nous avons eu la surprise cette année de constater que l'employeur arrivait avec un petit supplément.

Malheureusement ce supplément n'était absolument pas destiné à satisfaire la revendication que nous portons – HELAS – depuis plusieurs années : **l'augmentation générale des salaires par l'augmentation significative de la valeur du point.**

Cette enveloppe supplémentaire de 0.38 points de RMPP (20 millions d'€) a été accordée par la tutelle à condition d'être fléchée – c'est maintenant le cas pour tout – pour les bas salaires afin de rattraper l'évolution du SMIC.

Oui mes camarades à la Sécu, les premiers niveaux d'employés sont tellement mal payés qu'ils sont désormais sous le niveau du SMIC !

L'employeur nous demande donc de signer un accord pour donner quelques points supplémentaires à nos collègues les plus défavorisés et ce pour rattraper une **politique salariale calamiteuse** dans laquelle nous sommes privés d'augmentation depuis plusieurs années et dont l'employeur avec la tutelle porte la responsabilité. Vous vous doutez bien que cette négociation commençait plutôt mal et très vite un mouvement de grogne général s'est installé dans tout le personnel avec des mouvements de grève et une manifestation devant l'UCANSS et partout dans nos organismes avec de très bons taux de grèves.

Cette grogne elle s'explique par plusieurs éléments :

- 1^{er} élément, la **durée**. Cela fait beaucoup trop longtemps que la valeur du point n'a pas évolué.
- 2^{ème} éléments qui vient se combiner, c'est le dérapage de **l'inflation**.
- De l'autre côté on trouve d'une part des **pouvoirs publics** qui refusent obstinément d'allouer des moyens malgré le quoi qu'il en coûte, malgré les remerciements, malgré l'inflation...
- et l'employeur qui, via **le COMEX**, applique sur cette RMPP son dogme : **tout pour l'individuel, rien pour le collectif**.

Non content de ces éléments salariaux, l'employeur profite de l'occasion pour nous proposer des **accords fourre-tout** dans lequel il souhaite glisser en vrac des **mesures recyclées** de l'accord classification : prime pour les formateurs

occasionnels, prime de mobilité, et enfin relèvement des plafonds des plages salariales. Autrement dit, sous couvert de nous **servir la soupe – plutôt une soupe populaire d'ailleurs** – pour rattraper la misère qu'il a lui-même organisée en n'augmentant pas depuis 2010 la valeur du point, l'employeur en profite pour mélanger, dans une même négociation, des éléments de salaires pérennes, des primes anecdotiques, et des éléments de classification ou de grilles salariales.

Nous lui avons dit et répété que nous refusions ce **gloubi-boulga indigeste** mais rien n'y fait, le directeur de l'UCANSS s'est enfermé dans sa posture et a proposé un texte à la signature. Il n'a donc trouvé aucun signataire.

En guise de conclusion sur ce sujet et pour témoigner de notre activité, le SNFOCOS a publié près d'une trentaine d'articles dans la Lettre de la Michodière sur ce sujet, entre les éditos, les comptes-rendus, les appels à la grève, bref nous avons été mobilisés sur le sujet et avons participé à l'intersyndicale où le SNFOCOS tient sa place.

J'ajouterai aussi que notre confédération, qui multiplie les appels et revendications sur les salaires, s'est aussi mobilisée puisque Yves Veyrier a répondu favorablement à notre demande (SNFOCOS et Section Fédérale) et a adressé un courrier au Ministre.

INTERVENTIONS DES CAMARADES À LA CE

Ces 2 journées ont été fructueuses en échanges malgré le poids des situations évoquées. En effet, toutes les interventions de nos camarades ou quasiment ont eu trait à la situation problématique (parfois dramatique) des salariés, relevée dans toutes les branches de l'Institution.



Vous en trouverez une partie synthétisée ci-dessous suivant l'ordre de passage de nos camarades pour leurs prises de parole.

Ainsi notre camarade **Michel Bolla**, Secrétaire national en charge des UGECAM et des centres de santé, nous a à nouveau alertés sur les conditions de travail dramatiques de nos collègues des UGECAM et nous a décrit l'effet néfaste du Ségur de la santé sur les conditions de travail et sur le fonctionnement des établissements dans lesquels les salariés accompagnent des publics vulnérables. Il s'ensuit que les agents sont totalement démotivés, que les arrêts maladie se multiplient, tout comme les démissions. Tout cela générant une perte de cohésion d'équipe et la disparition du collectif au sein des établissements. Michel a rappelé nos revendications : égalité de la rémunération de toutes les catégories professionnelles, quelles qu'elles soient et reformer le collectif (que le télétravail a contribué à défavoriser).

Laurent Weber, Secrétaire général de la section fédérale des organismes sociaux de la FEC, nous a fait l'amitié de venir partager nos travaux, et ses inquiétudes, qui sont également les nôtres quant à la situation des salariés de la Sécurité sociale. Il a rappelé l'actualité des revendications sur le télétravail, sur la négociation salariale. A propos des résultats communs aux élections locales qui ont lieu pour le renouvellement des administrateurs au CA, il a alerté sur la problématique de l'abstention et les couacs du vote électronique du fait d'un outil « Paragon », défaillant à bien des égards. Enfin Laurent Weber a insisté sur l'importance de maintenir notre représentativité en restant soudés, tous ensemble, parlant d'une même voix.



Notre camarade **Pascal Servent**, Secrétaire Général Adjoint en charge des Agents de Direction (ADD), a évoqué lui aussi les difficultés d'utilisation de l'outil de vote électronique « Paragon » qui par manque de sécurisation a rendu le vote complexe. Il a surtout rappelé lors son intervention, la solidarité des ADD du SNFOCOS avec l'ensemble des catégories socio- professionnelles de notre institution, notamment pour la revendication de l'augmentation de la valeur du point. Il a dénoncé les manœuvres de l'UCANSS qui a proposé d'ouvrir une plage d'évolution salariale pour les ADD jusqu'à 50 points en occultant sciemment les autres revendications et alerté sur le malaise grandissant des ADD que ne sont plus que des exécutants.

Patrick Schuster, Délégué régional de Franche-Comté, nous a présenté l'excellent résultat de FO aux élections à l'URSSAF Franche-Comté (100 %). Il rappelle lui aussi dans quelles conditions déplorables les salariés de l'URSSAF travaillent (arrêts pour burn out qui se multiplient), avec un turn over important qui fait qu'il y a de moins en moins de personnel qualifié. Il demande un rendez-vous avec l'ACOSS, pour intervenir au niveau national.

Notre camarade **François Nader**, secrétaire de la CPP des Informaticiens, a pour sa part présenté les actions de syndicalisation prévues par les informaticiens du SNFOCOS.

Thomas Correze, Secrétaire national en charge des Praticiens Conseils (PC), a pour sa part, fait remonter l'information selon laquelle dans certaines régions ce sont des infirmiers, voire des pharmaciens qui signent des avis médicaux, ce qui est très dangereux pour les PC. Il rappelle aussi le témoignage poignant d'une assistante sociale sur ses conditions de travail lors de la dernière INC maladie ([déjà évoqué dans la LM de la semaine dernière](#)), tout comme les déboires de l'outil de courrier PLEIADE (certains plis voyageant par camions pour atteindre les organismes destinataires).

Jean-Christophe Balsan, Secrétaire national en charge de la Branche Maladie et des Cadres, et représentant la région Bretagne tout comme **Christophe Rabot**, Secrétaire national en charge de la Branche Famille et des Cadres et représentant la région des Pays de Loire ont notamment partagé leurs projets de syndicalisation à venir (post pandémie) dans leurs régions respectives, en associant différents organismes (tournées prévues au niveau régional) rappelant au passage le mal être des adhérents et la difficulté d'animer des actions syndicales collectives.

Nos camarades **Bruno Gasparini**, Secrétaire national en charge de la Branche Maladie et des Cadres, **Jean -Philippe Musso et Stéphane Paulet**,



Thierry Faivre

Délégués Régionaux PACA, **Thierry Faivre**, Secrétaire national en charge de la Branche Famille et des Cadres, se sont succédé à la tribune pour nous alerter sur la situation dans les organismes de la Région PACA. Et notamment ont alerté sur la situation des travailleurs

sociaux (3000 à l'UCANSS) dont les départs ne sont pas remplacés, dont la mission est en perte de sens du fait de la diminution des budgets de l'action sociale. Leur situation est préoccupante et on constate l'abandon de la mission même du travail social. Nos camarades marseillais ont aussi détaillé leurs actions : mise en place d'une commission spéciale pour les travailleurs sociaux afin de porter ensemble des revendications, l'union en inter organismes pour des actions de syndicalisation afin de lutter contre la casse globale qui s'organise dans les organismes. Le mot

d'ordre étant donc de se battre sur le terrain pour que la Sécurité sociale perdure.

Florence Camia, Secrétaire de la Commission Permanente Professionnelle a pris la suite pour évoquer à nouveau les difficultés rencontrées par les personnels des UGECAM, la perte de sens et des valeurs. Nous devons faire revivre l'envie de travailler dans nos organismes et faire des propositions pour le dialogue social. C'est l'union qui pourra faire en sorte qu'on puisse redonner de l'espoir aux salariés, nous constatons que nous avons tous les mêmes problématiques. Il faut que le syndicat soit en capacité de répondre à la généralisation des problèmes dans les organismes sociaux.



Florence Camia



apportant des informations relatives au calendrier de déploiement du dispositif d'aide aux aidants (fin mai 2022 avec mise en ligne d'un numéro de téléphone et d'un site internet dédié) et rappelant leur disponibilité pour répondre à nos sollicitations et nous épauler pour promouvoir cette avancée majeure et inédite auprès de nos adhérents.

Nous tenons à remercier **Yves Veyrier**, Secrétaire Général de la Confédération FORCE OUVRIÈRE, qui est venu apporter son soutien, comme il en a l'habitude, aux actions du SNFOCOS, rappelant au passage combien la Sécurité sociale est importante pour FO : **« La Sécu, elle est à nous ! »**. Yves Veyrier nous a aussi mobilisés pour le prochain congrès FO qui se tiendra à Rouen fin mai 2022 **qu'il souhaite uni, rassemblé, ambitieux et conquérant** (voir notamment son édito ci-après) et a redit sa volonté sans faille de défendre le progrès et la justice sociale.



Jean-Philippe Bourel

Jean-Philippe Bourel, Secrétaire Général Adjoint en charge des Cadres et de la Branche recouvrement, a pour la Région Hauts de France, lui aussi regretté le manque d'écoute de la part de leur direction, des salariés de l'URSSAF Nord Pas de Calais. Ces derniers, épuisés, ont recours de plus en plus à des

arrêts maladie (souvent de 3 ou 4 jours) à répétition. Le SNFOCOS a demandé à avoir tous les mois les chiffres de ces arrêts. Le recours au télétravail serait aussi à l'origine de pression sur les salariés qui auraient de plus en plus peur de perdre leur droit à télétravailler. Notre camarade lui aussi fait part du nombre impressionnant de démissions dans la région, dans tous les organismes.

Nos hôtes et partenaires, **Malakoff Humanis**, par la voix de **Mathias Riboh**, **Béatrice Taudou** et celle de **Patricia Daumas**, nous ont présenté respectivement, le **dispositif d'aide aux aidants salariés** et le **régime des frais de santé**, nous



Yves Veyrier, SG de FO à la CE du SNFOCOS le 5 avril 2022

Nous remercions également **Michel Beaugas** qui est intervenu sur les questions de réforme de la retraite, de formation professionnelle et sur la négociation en cours sur le paritarisme.



Michel Beaugas et Eric Gautron

Notre camarade, **Philippe Pihet**, en fin de commission, a apporté son éclairage sur la gestion de la complémentaire santé des salariés de la Sécurité sociale et sur la prévoyance gérée par la CAPSSA, rappelant l'apport du SNFOCOS dans l'accord en faveur des aidants salariés de l'Institution.



Philippe Pihet et Eric Gautron

Un moment fut dédié à faire le point sur la **négociation relative au travail à distance** en cours actuellement à l'UCANSS à laquelle le SNFOCOS

participe activement. **Emmanuelle Lalande**, Secrétaire nationale en charge de la Branche Recouvrement et faisant partie de la délégation du SNFOCOS pour cette négociation nous en a fait la présentation, rappelant que le SNFOCOS est très vigilant notamment sur la thématique des tiers lieux



Emmanuelle Lalande

(ouvrant la voie au flex office, au co-working), sur la notion de salarié éligible et l'éventuelle attestation de diagnostic électrique par le salarié ([vous pouvez retrouver les CR de cette négociation sur notre site internet](#)).

Les délégués du SNFOCOS sont particulièrement attentifs au déroulement de cette négociation, les interventions sur le sujet furent nombreuses et surtout orientées vers les risques inhérents au développement du flex office et de la pratique de voir se réduire les espaces de travail sur site (de moitié dans certains endroits). La problématique de poursuivre les actions de syndicalisation en télétravail est aussi à nouveau évoquée.

Pour conclure et pour information, les rapports d'activité du Secrétaire Général et du Trésorier Général du SNFOCOS ont été adoptés à l'unanimité par la Commission Exécutive.





© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

UNANIMES POUR UN CONGRÈS RASSEMBLÉ ET AMBITIEUX

Lettre aux syndicats, fédérations nationales et unions départementales

Chères et chers camarades,

Nous sommes aujourd'hui à **moins de deux mois du XXV^e Congrès confédéral** de notre Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Le congrès est le congrès des syndicats.

Le moment où leurs délégués, avec les mandats qui leur sont confiés, viendront, en toute liberté et indépendance, débattre de la politique et de sa conduite par la confédération (article 40 des statuts confédéraux). Le rapport d'activité sera prochainement publié et porté à la connaissance de tous. Les résolutions qui seront débattues et adoptées par ces mêmes délégués définiront les grands axes de la politique syndicale revendicative que les délégués des syndicats confieront aux instances qui seront élues par le Comité confédéral national : Bureau

confédéral, dont les fonctions de secrétaire général et de trésorier général; Commission exécutive, Commission de contrôle; Commission des conflits chargée de conduire l'action de la confédération.

Le Comité confédéral national (CCN), à qui est confiée l'administration de la confédération (article 5 des statuts confédéraux), réuni les 30 et 31 mars derniers, outre sur les questions d'actualité – dont la guerre, et ses drames insupportables, en Ukraine, et les sujets économiques et sociaux en France, dans le contexte des élections, présidentielle et législatives, à venir – a

concentré ses débats et conclu ses travaux sur la préparation du congrès confédéral par l'adoption d'une déclaration à l'unanimité.

Cette déclaration unanime « **appelle les syndicats FO à inscrire leurs délégués pour prendre part pleinement aux débats et résolutions du XXV^e Congrès confédéral Force Ouvrière qui se tiendra à Rouen, du 29 mai au 3 juin 2022** », en soulignant que « *par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant au nom de leurs syndicats et des adhérents qu'ils*

représenteront, ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO ».

Nous voulons ainsi insister, par cette lettre aux syndicats, sur cette conclusion en vous appelant – comme le CCN y invite – à inscrire et mandater au plus vite vos délégués pour « **faire de ce**

Une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO

XXV^e congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale ».

Libres et indépendants, plus nombreux, plus forts nous serons, plus efficacement nous œuvrerons pour la justice sociale!

À bientôt à Rouen!

Amitiés et salutations syndicalistes et fraternelles.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



COMMISSION NATIONALE DE L'INTÉRESSEMENT DU 5 AVRIL 2022

NON L'INTÉRESSEMENT N'EST PAS DU SALAIRE !

Cette réunion de la commission sur l'intéressement était consacrée à la présentation des résultats des régimes en ce qui concerne l'intéressement, en termes financiers et en termes d'atteinte des objectifs à travers les indicateurs établis pour chaque branche.

Une présentation très chiffrée, parfois approximative compte tenu de la nécessaire rectification de certains oublis ou erreurs, néanmoins on doit saluer l'UCANSS pour son effort d'anticipation de cette présentation !

Les résultats restent globalement stables entre 2021 et 2020, soit respectivement, une consommation de l'enveloppe de 94.6 % contre 94.8 % et une prime moyenne brute de 957 euros contre 963 euros.

Si pour les salariés on ne peut nier l'intérêt de cette mesure dans un contexte de dégradation continue du pouvoir d'achat, néanmoins, elle ne peut être considérée comme un levier salarial comme tente de le présenter l'UCANSS d'une manière flagrante !

On ne peut que relever également une anomalie inacceptable pour notre institution de Sécurité sociale, qui réside dans la présentation de la prime d'intéressement comme une mesure salariale mais sans s'acquitter des cotisations de Sécurité sociale qui lui sont afférentes !

La reconnaissance doit passer par l'augmentation de la valeur du point

Le professionnalisme des agents, leur investissement dans un contexte de crise sanitaire doivent être reconnus par une véritable mesure salariale et qui ne peut passer que par la valorisation du point.

Des indicateurs portant sur la production des agents mais peu sur leurs conditions et qualité de vie au travail

Avec le temps, la liste des indicateurs s'est allongée et s'est complexifiée avec un émiettement de la pondération, le SNFOCOS ne peut que regretter l'absence d'indicateurs de performance portant également sur la qualité du dialogue social, le climat social et plus généralement sur la QVT. Certes les agents et les cadres contribuent activement à atteindre les objectifs institutionnels, mais dans quelles conditions et à quel prix ?

Les agents de l'institution sont soumis à un environnement et une pression stressants, à une tension croissante, au manque d'effectif, aux heures supplémentaires obligatoires, au manque de reconnaissance salariale. Le contexte est quasi explosif dans l'institution

Pour le SNFOCOS, les prochaines négociations doivent porter inéluctablement sur l'augmentation de la valeur du point, l'unique levier de valorisation salariale

Driss Chérifi pour le SNFOCOS

Retrouvez toutes nos parutions sur le site www.snfocos.org



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut,
le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr

ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

7 avril 2022 :

Réunion de travail
reconnaissance des
compétences des
mandatés syndicaux

12 avril 2022 :

RPN annexes techniques
de l'intéressement

RPN Convention collective
des Praticiens Conseils

14 avril 2022 :

INC Branche retraite



AG2R LA MONDIALE

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](https://www.flickr.com/photos/snfocos/)

